

**Postulat présenté par le Conseiller communal Frank Ducret, lors de la séance du 25 mai 2016**

## **CONSEIL COMMUNAL DE PULLY**

**POSTULAT adressé à la Municipalité en l'invitant à étudier l'opportunité de prendre la mesure suivante et de dresser un rapport à ce sujet:**

**Restructuration de la gestion du Parking du Pré de la Tour afin qu'il soit aussi utilisé comme parking d'échange favorisant la mobilité douce et attribué à des usagers qui bénéficient d'autorisations spéciales ou qui ne disposent pas d'emplacements privés dans le centre de Pully.**

---

Madame la Présidente,  
Monsieur le Syndic,  
Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

En préambule, je souhaite exposer les raisons qui m'ont conduit à présenter ce postulat consacré au parking du Pré de la Tour. Il s'agit des points suivants:

1. Parmi les sujets qui intéressent particulièrement nos Autorités communales ainsi que la population de Pully, la mobilité douce intervient fréquemment dans certains projets. Ainsi, le parking du Pré de la Tour pourrait devenir plus attractif, ceci sous la forme d'un parking d'échange en faveur de la mobilité douce. Il s'agit d'utiliser ce parking pour y déposer sa voiture et changer de moyen de transport, que ce soit à pied, en vélo, en bus ou encore en train.
2. Dans le cadre du Préavis No 09-2014 qui avait pour sujet: «Parking du Pré de la Tour - Restructuration des crédits/obligations hypothécaires», préavis qui avait été présenté lors de la séance du Conseil communal du 30 avril 2014, il y a donc 2 ans, nos Autorités avaient souligné les éléments suivants: **7.2. Dimension environnementale:** Le parking du Pré de la Tour se situe à un endroit stratégique des futurs développements de la Ville de Pully. Il permet de mettre à disposition des usagers du centre-ville plus de 500 places de parc permettant ainsi de limiter la circulation dans le centre. **7.3. Dimension sociale:** Le parking du Pré de la Tour permet l'accès aux divers commerçants ainsi qu'aux manifestations socio-culturelles de notre cité par un bon nombre de personnes au moyen de leurs véhicules. Ceci permet de conserver un centre-ville vivant et animé.

3. Dans le cadre du Préavis No 8-2016 concernant l'adoption du plan de quartier «Clergère-Sud», la Municipalité a choisi de réaliser un nouveau concept de «quartier sans voitures» tout en reportant les besoins en places de parc essentiellement sur le parking du Pré de la Tour, soit 97 places.
4. Le postulat que je viens de présenter ce soir sur le problème du parking Samson-Reymondin prévoit le transfert des autorisations spéciales de ce parking sur celui du Pré de la Tour, ce qui représente quelques dizaines de places.
5. Dans le Règlement communal sur l'aménagement du territoire et les constructions (RCATC), il est stipulé que la Commune doit encaisser une contribution en argent auprès des propriétaires qui ne peuvent construire des emplacements de stationnement pour véhicules automobiles sur leur propre fonds. Si l'on prend le cas du quartier «Clergère-Sud», il s'agit de 97 places à Fr. 5'000.-, c'est-à-dire environ un demi-million qui serait encaissé auprès des propriétaires afin de l'investir dans le parking du Pré de la Tour. Il existe sans doute d'autres exemples antérieurs dont les montants, rajoutés à celui-ci devraient permettre de dégager une somme importante destinée à l'investissement dans ce parking.

Ainsi, par ces différentes mesures, le taux d'occupation de ce parking pourrait être amélioré sensiblement, pour autant que les tarifs soient plus attractifs et correspondent à la volonté exprimée par la Municipalité de rendre ce parking véritablement utile à l'ensemble de la population. Pour ce faire, il est nécessaire que la Migros et la Commune de Pully deviennent majoritaires au sein du Conseil d'administration de la société qui gère le parking, contrairement à la situation actuelle où la BCV et les Caisses de pensions dictent les décisions selon leurs intérêts. Il faut un changement de «politique» tarifaire pour rendre le parking plus attractif. Pour atteindre ce but, il est bien sûr nécessaire que la Commune de Pully fasse un investissement financier d'une certaine importance pour racheter une partie des actions de la société afin qu'elle soit majoritaire dans les décisions à prendre dans le cadre de la gestion du parking. Le montant reste encore à définir en fonction de l'étude des participations des divers investisseurs actuels, étude qui doit être réalisée à l'interne.

## **Conclusion**

Les différents points qui sont soulevés dans ce postulat nous amènent à la conclusion suivante: La Commune de Pully devrait assumer dès que possible le financement de la majorité des places de parc du parking du Pré de la Tour en augmentant sa part du capital global jusqu'à 51% afin de maîtriser la gestion de ce parking et le rendre accessible financièrement à l'ensemble de la population pulliérane.

Ainsi, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, chers collègues, je vous demande de bien vouloir soutenir ce postulat qui a pour objet d'inviter la Municipalité à étudier l'opportunité de prendre la mesure suivante et de dresser un rapport à ce sujet:

**Restructuration de la gestion du parking du Pré de la Tour afin qu'il soit aussi utilisé comme parking d'échange favorisant la mobilité douce et attribué à des usagers qui**

**bénéficient d'autorisations spéciales ou qui ne disposent pas d'emplacements privés dans le centre de Pully.**

Je vous remercie d'avance de votre soutien!

Pully, le 8 mai 2016

Frank Ducret, Conseiller communal

